
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Septième séance – Mardi 25 juin 2013, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Guillaume Käser, Robert Pattaroni et M^{me} Patricia Richard.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 juin 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 24 juin et mardi 25 juin 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous rappelle que M^{me} Alder quittera la séance aux alentours de 18 h 15 pour pouvoir participer à un plateau télévisé. Elle sera toutefois à nouveau présente après la pause. M. Sami Kanaan devra également quitter la séance à 18 h; il sera de retour pour la reprise à 20 h 30. Je vous rappelle aussi que le dîner des femmes se tiendra à 19 h aux Armures, avec un retour impératif à la salle des délibérations à 20 h 30.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à une question posée hier par M^{me} Golay en ce qui concerne le processus que nous avons engagé avec les habitants de la Jonction. M^{me} Golay n'étant pas là, je prie les membres de son groupe de lui transmettre ma réponse... (*Remarque.*) Ah, elle n'a pas de groupe! La malheureuse... La concertation annoncée par les associations a eu lieu le 21 février dernier. Il y a un procès-verbal. Cette séance copilotée par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et la Direction générale de la mobilité avait pour objectif d'informer les associations du travail en cours et de récolter leurs remarques quant aux dysfonctionnements constatés, afin de les intégrer au diagnostic de l'étude. Cela a été fait. Le procès-verbal mentionne qu'un retour sera donné en septembre, et je suis heureux de confirmer à M^{me} Golay que ce retour sera effectivement donné en septembre concernant l'état de la situation sur cette problématique.

En ce qui concerne la crèche des Ouches, on me dit de dire à M^{me} Theubet et à toutes celles et ceux qui se préoccupent de l'état du dialogue que l'œuvre de concertation se poursuit et que nous espérons bien pouvoir trouver un accord, puisqu'il y a, semble-t-il, des divergences de vues quant à la pose de la pelouse et

d'autres choses du même genre. Nous allons réunir l'ensemble des intervenants. Je sais que M. Buschbeck et M^{me} Theubet sont très préoccupés par cette situation – tout comme je le suis – parce qu'il y a toujours de la «friture sur la ligne», si j'ose dire. J'espère que nous pourrons trouver un accord.

En ce qui concerne la question de M. Carasso – vous transmettez, Mesdames et Messieurs du groupe socialiste – effectivement, les travaux ne sont toujours pas finis au rond-point Jean-Jacques et au pont des Délices. Il est prévu de terminer l'ensemble de ce tronçon en septembre 2013. Cela dit, les éléments illustrés par les photos qui m'ont été transmises par M. Carasso, à savoir l'enlèvement des balises de chantier et la mise en place de la signalisation verticale sur les trottoirs, seront définitivement traités d'ici au 5 juillet. Voilà, Monsieur le président, j'en ai terminé avec les réponses aux questions qui m'ont été posées hier.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai deux réponses à fournir. La première s'adresse à M. Genecand. Effectivement, Monsieur Genecand, je confirme la confession d'hier. Le Service des sports, pressé par le temps et les budgets, a fait une erreur. Je le reconnais volontiers, le Service des sports en est tout confus et contrit. En effet, vous avez reçu des stylos *Made in China*... En plus, c'est écrit bien gros. Au moins, c'est assumé comme tel, il n'y a pas de secret, c'est *Made in China*. Je vous rassure, c'est la dernière fois que cela se produira sous cette forme. Nous voulions marquer les 50 ans du tournoi inter-services. Il est vrai que cela a été fait de manière maladroite. Nous ferons certainement mieux la prochaine fois. La preuve, c'est que j'ai moi-même un très joli stylo suisse Caran d'Ache et que nous avons des contacts avec cette noble entreprise genevoise pour fêter son centenaire qui aura lieu en 2015. Voilà, on apprend de ses erreurs... (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Je suis rassuré si M^{me} la maire me félicite...

J'aimerais ensuite répondre à M. Burri concernant l'Usine. Pour résumer l'essentiel, Monsieur Burri, le redimensionnement budgétaire a suivi le redimensionnement du projet. La première proposition du Conseil administratif, celle qui n'a finalement pas été appliquée, en mars 2009, prévoyait un budget de projet de 550 000 francs avec une part de la Ville de 300 000 francs. C'est la proposition qui n'a pas été concrétisée pour les raisons que vous savez. Deux ans plus tard, le budget était redimensionné à 490 000 francs pour l'entier du projet, dont 230 000 francs à la charge de la Ville. Les comptes finaux ont toutefois affiché un bilan de 400 000 francs – et non de 490 000 francs – d'une part parce que la Loterie romande a versé 50 000 francs de moins qu'espéré – soit 100 000 francs au lieu de 150 000 francs – d'autre part parce que les autres recettes espérées, les recettes propres de l'Usine sur la billetterie, les bars, ou celles émanant d'éventuels autres sponsors, ont été moindres de 90 000 francs que prévu. Mais le redimensionne-

ment du projet a suivi le redimensionnement du budget et, *in fine*, ils ont affiché un résultat à l'équilibre. Nous vous fournirons volontiers le décompte du projet. Vous verrez, c'est parfaitement transparent et suivi. Vous avez l'air d'avoir des doutes, mais nous suivons cela de près, Monsieur le conseiller municipal...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je viens de recevoir une réponse en ce qui concerne ce fameux trou qui se trouve au droit d'Eaux-Vives 2000. Il a été sécurisé aujourd'hui même, Monsieur Haas, et il sera rebouché demain.

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 visant à transférer les 2300 actions de 022 Télégenève SA figurant au bilan de la Ville de Genève du patrimoine administratif au patrimoine financier et à autoriser leur vente subséquente par le Conseil administratif (PR-963 A/B/C)¹.

Suite du premier débat

M. Simon Brandt (LR). C'est donc à moi que reviennent l'honneur et le plaisir d'entamer les débats du jour avec le dossier Naxoo. Et je vais les entamer, pour rester dans le sujet de l'audiovisuel, avec l'exemple de l'émission *Qui veut gagner des millions?* Je vous parle de cette émission parce que là est la question: combien de millions voulons-nous gagner, paradoxalement voulons-nous perdre, avec la société Naxoo? A cet égard, je vous propose – pour ceux qui suivent l'émission – de passer directement à la question finale, soit la quinzième, pour un montant de 57,5 millions de francs... Cette question est la suivante: qui a déclaré à une séance du Conseil administratif relativement récente: «Je préfère voir l'entreprise et ses salariés crever la gueule ouverte plutôt que d'envisager de vendre à des Américains»? Réponse A: Sandrine Salerno, magistrate en charge du dossier; réponse B: Rémy Pagani, magistrat qui, si l'on en croit la Cour des comptes, ferait mieux de se mêler un peu plus de ses propres dossiers que de ceux des autres; réponse C: Christian Grobet, qui était peut-être caché sous la table lors de cette séance du Conseil administratif ou, réponse D: Obi-Wan Kenobi.

¹ Rapports, 410.

Je vous laisserai utiliser différents jokers, soit l'appel au peuple, soit, dans le cas d'espèce, le vote du Conseil municipal.

Tout cela pour vous dire que ceux qui affirment vouloir défendre les emplois, la santé d'une société, un service public, ne font que de vaines déclarations, car cela fait des années que ces mêmes personnes ne s'intéressent pas à ce dossier. Cela fait des années que ces gens laissent ce dossier glisser; ils s'y intéressent maintenant uniquement parce qu'ils ont décidé qu'ils pouvaient faire un coup politique sur le dos des employés et de la société. Venir nous dire hier soir – je parle d'Ensemble à gauche et du Mouvement citoyens genevois – qu'on n'a pas eu le temps de débattre en commission et qu'on a bâclé ce dossier, c'est se moquer du monde. C'est se moquer du monde parce qu'à trois reprises durant l'année qui s'est écoulée, soit en novembre 2012, ainsi qu'en mars et avril 2013, j'ai demandé en commission des finances que ce dossier soit remis à l'ordre du jour, puisque des décisions étaient en train d'être prises et que nous allions être mis devant le fait accompli. J'ai demandé à la commission des finances de voter, et que M^{me} Salerno revienne nous faire un point de situation, pour éviter que nous soyons mis devant le fait accompli et pour que la commission des finances puisse être informée en temps et en heure de l'évolution de ce dossier.

La quasi-unanimité de la commission – y compris Ensemble à gauche et le Mouvement citoyens genevois – a refusé à ces trois reprises de faire revenir le dossier en commission estimant qu'il ne fallait pas nous mêler de l'opérationnel et qu'il fallait laisser le Conseil administratif travailler. Venir nous dire maintenant que nous allons nous mêler de l'opérationnel, quand c'est trop tard, et après avoir refusé de le faire quand nous le pouvions, cela me fait penser aux *Bijoux de la Castafiore* quand le capitaine Haddock demande aux Dupond et Dupont, qui n'arrivent qu'après le vol des bijoux, s'ils n'auraient pas fait leur service militaire chez les carabiniers d'Offenbach qui, comme chacun le sait, viennent toujours trop tard, comme la grêle après les vendanges. Car c'est exactement la posture politique que prennent ce soir le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche. Ils sont les carabiniers d'Offenbach de Naxoo. Ils viennent trop tard, car ils ont refusé à l'époque de voir la réalité quand il fallait la voir. Ils ont refusé de prendre leurs responsabilités en ne voulant pas que ce dossier revienne en commission, plus particulièrement Ensemble à gauche, qui vient maintenant nous donner des leçons et qui n'a pas voulu demander des informations quand il le fallait!

Je vais maintenant vous proposer de jouer aux devinettes. On a un outil merveilleux qui s'appelle le *Mémorial*. Apparemment je dois être le seul qui soit allé jeter un coup d'œil dans le *Mémorial* d'il y a sept ans, lorsque nous avons débattu de la possession d'actions de la Ville dans Léman bleu et, paradoxalement, dans la société Naxoo. Devinette: qui a déclaré ceci le 16 mai 2006? C'est à la page 6773 du *Mémorial*: «Mesdames et Messieurs qui évoquez aujourd'hui une mino-

rité de blocage, arrêtez de vous gausser de mots sans beaucoup de contenu! Une minorité de blocage sur quelles décisions? Je vous demande un peu... Vous le savez très bien, la minorité de blocage – à ma connaissance, mais je suis prêt à entendre d'autres points de vue – ne vous permet aujourd'hui que de vous opposer à la nomination d'un directeur. C'est tout.»

Cette personne nous disait à l'époque que la minorité de blocage dans Léman bleu et dans Naxoo n'était en aucun cas un problème parce que cela servait au maximum à s'opposer à la nomination d'un directeur. Qui a dit cela? Christian Ferrazino, prédécesseur politique de M. Pagani au département des constructions et de l'aménagement, prédécesseur politique d'Ensemble à gauche dans ce cénacle. Et qui nous a mis aujourd'hui dans cette situation? Les magistrats de l'époque, MM. Hediger et Tornare. Ces gens ont donc une responsabilité politique que nous sommes en droit – là, je m'adresse à M^{me} Salerno – de questionner aujourd'hui. Alors je vous le demande solennellement ce soir: est-ce que l'on va demander des comptes aux magistrats qui ont négocié en 2006, qui nous ont vendu le fait que la minorité de blocage n'était pas un problème et qui aujourd'hui, parce qu'ils ne sont plus là, s'en lavent les mains?

Nous débattons depuis plusieurs heures ici – depuis une année en commission – d'un sujet où notre marge de manœuvre est très faible. Et pourquoi est-elle si faible? Parce qu'une convention nous lie les mains. J'insiste vraiment là-dessus: quelle responsabilité dans ce dossier? Quels comptes les magistrats qui avaient à gérer ce dossier à l'époque – qu'ils ont manifestement mal géré – vont-ils nous rendre? Comment pouvons-nous accepter d'être ce soir dans un débat où l'on ne peut que dire oui ou non? Comment pouvons-nous accepter d'entendre les bancs politiques de ces magistrats, un camp politique qui va faire liste commune à la fin de l'année et aux élections municipales de 2015, s'entretuer sur ce dossier tout en refusant d'assumer leurs responsabilités?

Ce dossier Naxoo est un peu à l'image du Canton de Genève, fondé par des radicaux, mais tellement mal géré par des gens de gauche qu'on est au bord de la faillite! (*Protestations.*) Il faut juste rappeler que cette société a été créée dans les années 1980 par un magistrat radical, Guy-Olivier Segond, puis nous avons eu une période de presque vingt ans de gestion de gauche de ce dossier. Et comme conséquence la signature d'une convention en 2006, par MM. Tornare et Hediger avec l'avis juridique avisé de M. Ferrazino, qui nous conduit aujourd'hui à avoir une société qui ne peut plus assumer son mandat de service public et qui, surtout, ne peut plus agir comme elle le devrait.

Venons en effet au débat sur le service public. Si aujourd'hui on veut s'abonner au câble à Genève – cela, vous le savez tous – on a le choix entre UPC Cablecom et Naxoo. Mais beaucoup de gens ignorent ou feignent d'ignorer que Naxoo offre paradoxalement, alors que cette société est en mains publiques, des condi-

tions d'abonnement moins intéressantes qu'UPC Cablecom. Depuis le mois de novembre 2012, la Confédération, par l'intermédiaire de M. Prix, a demandé à tous les câblo-opérateurs et opérateurs de télévision IP (Internet Protocol Television) d'abolir le cryptage numérique de base, ce qui a eu pour effet de brusquement décupler le nombre de chaînes gratuites sur le bouquet de base. Or, pour recevoir ces chaînes numériques, on doit avoir une télévision qui a moins de trois ans d'ancienneté. Si vous vivez aujourd'hui dans une commune genevoise desservie par UPC Cablecom, cette société va vous donner un convertisseur numérique qui vous permettra de recevoir ces chaînes. Si vous êtes sur une commune desservie par Naxoo, vous devrez l'acheter, tout au moins le louer. Expliquez-moi donc comment la mission de service public est remplie, et comment il se fait qu'une société à 100% en mains privées est plus généreuse avec ses clients, vu qu'elle leur offre davantage de chaînes qu'un opérateur en mains publiques!

Expliquez-moi comment on va pouvoir dans les mois et années à venir gérer une société, alors qu'on n'a pas réussi à le faire correctement ces dernières années! Expliquez-moi surtout comment on va investir l'argent nécessaire à la mise en place du triple play – et dans le futur du quadruple play, qui consistera à adjoindre à ce dernier la téléphonie mobile – alors qu'on peine déjà à financer nos propres investissements! C'est précisément là la question: est-ce que l'on préfère risquer une perte d'emploi en vendant à UPC Cablecom – un risque qui existe, il faut le reconnaître – ou est-ce que l'on préfère, à l'inverse, avoir la certitude de perdre des emplois, puisque cette société perdra tous ses clients et sera en quasi-faillite dans deux ou trois ans?

D'ailleurs, ce dont Ensemble à gauche n'a pas non plus parlé – ni le Mouvement citoyens genevois, étonnamment – c'est que le fait d'être en mains publiques n'a pas empêché Naxoo de licencier cette année déjà dix employés! C'est vous dire que le maintien en mains publiques ne résoudra rien. Le problème actuellement est que la société est en équilibre entre deux actionnaires, que l'on a toujours les mains liées par cette satanée convention – et je reviens encore sur ma demande de savoir si les magistrats qui nous ont mis dans cette situation vont nous rendre des comptes – et que la société ne peut pas voler de ses propres ailes tant qu'elle reste en mains publiques.

Je conclurai en termes de pure philosophie politique en vous parlant de mai 1968. L'une des conséquences de mai 1968 en France et dans toute l'Europe est la libéralisation des bouquets de télévision mais aussi la fin de l'ORTF, l'Office de radiotélédiffusion française, qui a été tant réclamée par la gauche et l'extrême gauche. Ce même bord politique défend aujourd'hui le maintien en mains publiques d'une société qui vend des chaînes de télévision. Alors allons maintenant à l'étape suivante: nous pourrions débattre aussi de savoir si l'on défend l'intérêt public en permettant la diffusion de certaines chaînes de télévision par une société publique comme Naxoo. Et si par exemple le langage épi-

cène, lorsqu'il s'agit d'un bouquet numérique payant, est respecté à minuit tard le soir, ces mêmes bouquets numériques payants à 45 francs par mois – je parle bien évidemment des chaînes pornographiques – qui ont assuré la subsistance et les bénéfices de Naxoo ces dernières années!

Le président. Monsieur Brandt, il vous faut conclure...

M. Simon Brandt. Je conclus. Cela ne gêne manifestement pas les moralisateurs que le service public vende des bouquets pornographiques. Cherchez l'erreur! A moins bien entendu que l'on considère que toutes ces chaînes soient un service public! Si telle est la définition du service public du Mouvement citoyens genevois et d'Ensemble à gauche, telle n'est pas la nôtre au Parti libéral-radical. C'est pourquoi nous continuerons à tenter de sauver cette société, à tenter de sauver ses meubles et donc à vous demander de vendre.

Le président. Merci, Monsieur Brandt. Nous allons faire une incise dans ce débat, car nous venons de recevoir trois motions d'ordonnancement qui concernent des points de notre ordre du jour. J'aimerais juste que nous les votions pour respecter le règlement, puis nous reprendrons le débat. La première est demandée par M^{me} Brigitte Studer pour traiter en urgence le point 12 de l'ordre du jour, le rapport PR-997 A. Madame Studer, vous voulez prendre la parole?

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président, c'est juste pour dire qu'il s'agit d'une proposition avec un délai légal à respecter. Nous sommes donc tenus de voter cette délibération aujourd'hui. Merci de votre compréhension.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-997 A est acceptée par 54 oui contre 2 non (8 abstentions).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement, qui émane également de M^{me} Studer, demande de traiter en urgence le rapport PR-1018 A, qui est au point 13 de notre ordre du jour. Madame Studer, vous avez la parole.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Cette proposition a aussi été traitée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il y

a également un délai légal à respecter, nous sommes tenus de voter cette délibération ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1018 A est acceptée sans opposition (57 oui et 1 abstention).

Le président. La dernière motion d'ordonnancement, signée par M. Morten Gisselbaek d'Ensemble à gauche, demande de traiter en urgence le point 14 bis de notre ordre du jour, le rapport PR-1006 A. Nous votons ces motions d'ordonnancement – je le répète – uniquement pour respecter le règlement. Monsieur Gisselbaek, vous voulez prendre la parole?

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président, il s'agit de la proposition traitant de l'élargissement du tablier du viaduc de la Jonction en vue de permettre le passage de la voie verte. Une convention signée avec les CFF demande expressément, pour des questions de planification, que le Conseil municipal se prononce avant le 31 août 2013, sans quoi les CFF commenceront les travaux sans prévoir cet élargissement. Vous savez comme j'aime que l'on respecte les conventions passées avec les CFF... Et c'est pourquoi je vous demande d'accepter cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1006 A est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Le président. Je profite pour saluer à la tribune M. Albert Knechtli, ancien président de notre Conseil, et souhaiter un bon anniversaire à M^{me} Salika Wenger. (*Applaudissements.*) Nous continuons notre débat sur Naxoo. Je donne la parole à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, lors de notre soirée d'hier sur ce sujet fortement médiatisé – prochaines élections obligent – le décor a été planté... Et les rapporteurs de minorité n'ont pas craint de forcer le trait, eux qui ont eu à cœur de trouver des fautifs dans un dossier qu'ils ont qualifié de «mal géré». Pour les uns, la faute incombe au Conseil administratif, et plus spécialement à M. Manuel Tornare qui, en 2006, nous a liés pieds et poings par une convention par laquelle la Ville, qui détenait la majorité des actions, à hauteur de 51%, est devenue tributaire d'UPC Cablecom qui en possède désormais 49%, puisque, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue

Simon Brandt, UPC Cablecom a pu bénéficier d'un droit de la dernière offre et d'une possibilité de blocage sur toute décision impliquant les partenaires de la convention. Pour les autres, la commission des finances a mal travaillé. Elle n'a pas consacré le temps nécessaire pour analyser toutes les pièces du dossier. A leur avis, une année de travaux, huit longues séances de commission n'ont pas suffi pour se faire une idée et prendre une décision.

On n'a pas craint non plus la caricature: rompant la collégialité du Conseil administratif, trahissant sa camarade de gauche en charge du dossier, la maire de Genève, le magistrat Pagani est venu s'exprimer dimanche soir contre sa collègue sur les ondes de la télévision locale dans le *Grand Genève à chaud*. Lundi, il est descendu dans la rue à la tête de manifestants. La buvette du Conseil municipal s'est même vidée un moment, chacun et chacune voulant assister au véritable show de notre collègue Menoud, qui est allé jusqu'à traiter nos partenaires d'UPC Cablecom – oui, je dis bien nos partenaires – de «gangsters américains», *gangster*, a-t-il dit...

M. Denis Menoud (MCG). Exact, je confirme.

M. Jean-Charles Lathion. Il a essayé de nous faire entrer dans sa sphère mentale où les espions pénètrent dans nos appartements et où les Américains s'emparent de nos réseaux pour pouvoir mieux nous espionner... (*rires*)... n'hésitant pas à traîner cette société dans la boue. On a oublié un moment qu'UPC Cablecom était notre partenaire depuis 1986... Merci pour la suite, merci pour les négociations! Les «n'y a qu'à» et les «faut qu'on» de ce parlement se sont déchaînés durant toute la soirée jusqu'à 23 h! (*Remarque de M. Vanek.*)

Mesdames et Messieurs, la position du Parti démocrate-chrétien est claire: la télévision, la téléphonie et internet sont des offres qui évoluent dans un marché hyper concurrentiel avec Swisscom, Sunrise, les SIG, et encore récemment Migros. La Ville de Genève n'a pas, dans un tel contexte, les compétences et les moyens financiers de développer une société commerciale – je dis bien une société commerciale. Cela n'est pas son rôle. En outre, la Ville de Genève s'autoconcurrence, puisqu'elle est actionnaire à 30% des SIG, qui fournissent les mêmes prestations et qui viennent de conclure un contrat pour pouvoir fournir du contenu audiovisuel et de la téléphonie.

Les autres communes sont en train de vendre, on vous l'a dit. Même à Carouge, où Ensemble à gauche est pourtant représenté, on n'a pas considéré qu'il s'agissait d'un service public. Meyrin a vendu, Lancy a vendu la semaine passée, Vernier a vendu. Carouge avait vendu, mais, suite au référendum sur le budget, le processus a dû être recommencé. Il ne reste plus que Pregny-Cham-

bésy et Onex. Il ne fallait pas que les SIG et la BCGe vendent à UPC Cablecom en 2006. Il aurait fallu garder l'entreprise en mains publiques ou que la Ville rachète. Les choses sont faites et, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Simon Brandt, nous sommes dans une situation inextricable.

A ceux qui se réfèrent aux solutions adoptées par d'autres Cantons – c'était le cas hier de M. Sormanni – nous rappelons que la comparaison avec Lausanne ne tient pas. En effet, contrairement à Genève, Lausanne détient ses Services industriels. Nous les avons vendus il y a bien longtemps pour 1 franc symbolique. Oui, Mesdames et Messieurs! La comparaison avec le Valais ne tient pas non plus, car les télé-réseaux locaux se sont alliés. Ce n'est pas le cas à Genève, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, les communes sont en train de vendre. S'allier avec Lausanne ou le télé-réseau valaisan? Pas possible non plus, puisque, selon la convention, il faudrait l'accord d'UPC Cablecom.

Nous constatons quant à nous que deux magistrats, Pierre Maudet qui est de droite et Sandrine Salerno qui est de gauche, se sont attelés avec leurs services respectifs à ce sujet et aboutissent à la même conclusion: il faut vendre! Et à la même évaluation: M. Maudet proposait que la base de négociation parte de 55 millions. Après étude sur le montant du prix de vente, PricewaterhouseCoopers arrive à 57,5 millions, ce qui, compte tenu de la part de la Ville, situe le montant total à plus de 100 millions. Ce n'est quand même pas rien!

Si presque tout a été dit dans ce débat, aucun d'entre vous, en revanche, n'a évoqué la clause de sauvegarde qui permet à UPC Cablecom de dénoncer le contrat et d'en renégocier un autre si, dans le laps de temps nous séparant de l'accord de vente et de son exécution, on perd 4% de clients. Mesdames et Messieurs, ce seuil de 4%, nous sommes en train de l'atteindre par nos interminables discussions. Ensemble à gauche, dans son irresponsabilité, a annoncé un référendum. Et après, à supposer que le peuple refuse cette vente, que ferons-nous? Combien de millions va-t-on devoir investir pour développer une société commerciale? Notre maire, M^{me} Salerno, vous l'a dit: Bâle-Ville, qui s'est retrouvé dans cette situation, a été obligé de vendre après coup. Je suis persuadé, pour ma part, que toutes les entraves que nous mettons actuellement à la réalisation de cette vente accentueront le déficit de clients et nous rapprocheront des 4% fatidiques, ce qui permettra à UPC Cablecom de dénoncer le contrat et d'en proposer un nouveau au-dessous de la barre des 57,5 millions, vous l'avez lu vous-mêmes dans la convention. Ce jour-là, les pythies du Mouvement citoyens genevois ou les grands stratèges d'Ensemble à gauche auront beau jeu de nous redonner leurs prophéties, nous n'aurons que les yeux pour pleurer les millions perdus.

Alors aux grands moralisateurs et aux grands gesticulateurs je dis que j'ai plus confiance dans les talents de négociateur d'un Pierre Maudet ou d'une Sandrine Salerno que dans les jeux de rôle de nos collègues extrémistes. Nos magis-

trats ont fait leur travail, ils nous indiquent la direction à prendre. Nous acceptons la vente sous réserve de l'adoption de la résolution R-174 que nous avons signée avec le Parti socialiste, les Verts et le Parti libéral-radical et qui préconise que toutes les mesures d'accompagnement devront être prises pour préserver l'emploi du personnel en place. C'est, en fait, ce qui importe à nos yeux.

Quant à la suite, si la vente se fait, nous vous proposerons une résolution préconisant la création d'un fonds numérique ou d'une fondation afin que le produit de cette vente soit affecté au développement des infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication. Proactive plutôt que réactive dans un dossier mis à mal par une certaine gauche de ce parlement, telle est la position du Parti démocrate-chrétien.

Le président. Merci, Monsieur Lathion. J'en profite également pour saluer M. Jean-Luc Persoz, ancien collègue conseiller municipal. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. Carlos Medeiros.

M. Carlos Medeiros (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, voici ce à quoi on vient d'assister pendant vingt-quatre heures... Je ne sais même pas comment vous le dire tant certaines interventions m'ont dégoûté. Je suis quand même assez triste de voir qu'une certaine gauche, qui se proclame depuis des années défenseur des travailleurs, des veuves, des orphelins – on est là chaque quinze jours dans les manifs, n'est-ce-pas – qui nous sort de soi-disant beaux discours au niveau social, au nom du profit, puisque c'est de cela qu'il s'agit – j'ai parfois eu l'impression d'assister à l'assemblée générale des experts comptables du canton de Genève – nous sort des logiques comptables, des logiques de profit et des logiques de rendement. Finalement, on parle de tout sauf des options politiques. Je m'explique.

Je fais aussi partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève et nous sommes également toujours confrontés à une certaine logique. Je parle de ce célèbre contrat établi avec Swisscom en 2007, et c'est pour cela justement que les Services industriels de Genève ont lâché Naxoo. Alors je ne vais pas trop entrer dans le détail, autrement on va m'accuser de révéler des secrets professionnels, mais ce contrat a aussi été tellement mal négocié, comme celui avec UPC Cablecom, que je me pose deux ou trois questions. Ou l'on a affaire à de vrais incompetents, ou l'on a affaire à de petites combines dont on ne connaît pas tous les tenants et aboutissants mais qui font qu'un opérateur majeur au niveau mondial – on n'est pas au niveau suisse – a un droit de blocage sur un bijou technologique développé et créé par la Ville de Genève, et qui nous mettent dans la situation de brader des emplois, de brader une technologie qui est au point et

qui a quand même nécessité des investissements lourds payés en grande partie par le contribuable. Car, en tout état de cause, les investissements étant aussi faits par la Ville qui avait une majorité de 51%, forcément, la Ville, c'est nous tous! Et aujourd'hui on nous dit que cela a malheureusement été mal négocié en 2007, que les choses n'ont malheureusement pas été bien faites, alors on va brader la société... Au nom de quoi va-t-on la brader? Au nom de quel principe?

Aujourd'hui, le Parti socialiste peut se regarder dans un miroir! J'ai vu hier – vous transmettez, Monsieur le président – le syndicaliste, M. Velasco, la tête un peu basse, qui ne savait même pas comment expliquer les 10% de licenciements par année! Des employés vont être mis au chômage... Et tout cela au nom de quels principes? Des principes de bénéfice, des principes de gain. J'aurais pu le comprendre du Parti libéral-radical! D'ailleurs, Monsieur le président, vous transmettez aussi à M. Carasso que je me suis demandé, en l'écoutant, puisqu'il nous sort des arguments purement comptables, s'il n'avait pas pris la carte du Parti libéral-radical! Aujourd'hui, dans ce projet, on est dans la comptabilité pure et dure.

Non! Je vous le dis, puisque la plupart d'entre vous ne sont pas dans ce métier, on a quand même beaucoup d'atouts avec Naxoo. On parle de télévision. On se focalise sur la télé, la télé, la télé... Mais non! La fibre optique ne sert pas qu'à la télévision! La fibre optique – et vous le savez très bien – en communication, elle sert à internet et, plus encore, durant les prochaines années, dans les cinq à dix ans, ces câbles serviront encore beaucoup plus à sécuriser nos maisons, à gérer des compteurs à distance. Et vous avez tous encore en tête ces nouveaux métiers qui sont en train de se créer qui utiliseront ces autoroutes de la communication. Donc nous focaliser aujourd'hui sur la télé, c'est faux! C'est bidon! C'est un débat qui n'est pas correct.

Mon collègue Sormanni vous a bien dit hier ce que cette entreprise a coûté. C'est une entreprise saine! Mais ce qui est quand même assez bizarre – et personne n'a encore mis le doigt là-dessus – c'est le fait qu'UPC Cablecom soit même prêt à payer beaucoup plus que ce que cela ne vaut dans la réalité, si l'on en croit l'expertise comptable qui a été faite. Et vous savez pourquoi? Je vais vous expliquer une autre chose.

Naxoo a 80 000 clients aujourd'hui. C'est cela le vivier que cherche UPC Cablecom. Aujourd'hui, dans la communication, tous mass media compris, l'acquisition de nouveaux clients, dans la publicité notamment – vous avez remarqué qu'on a Cablecom Suisse entre les films sur TF1 et sur M6 – coûte des millions. Cela coûte des millions de francs suisses par année pour acquérir de nouveaux clients. Pour nous, pour le citoyen lambda, ces 57 misérables millions, c'est de l'argent, mais pour une grosse entreprise comme ça, c'est *peanuts*! Ils ont 80 000 clients tout prêts à se faire mettre le grappin dessus! C'est là la valeur intrinsèque de cette entreprise aujourd'hui! C'est son vivier de clients.

Et j'irai plus loin encore. Comment le Parti socialiste peut-il nous expliquer qu'on puisse brader une entreprise? On a parlé des emplois, certes, mais parlons d'autre chose. Parlons de l'accès aux nouvelles technologies. Mesdames et Messieurs, si au début du XX^e siècle les gouvernements avaient eu la même logique économique que celle vous avez aujourd'hui, vous n'auriez pas eu de chemins de fer ni d'électricité à 300 mètres du centre-ville! Et vous savez pourquoi? Parce que ce n'était pas rentable! Simplement, ce n'est pas rentable. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, la rentabilité doit passer au deuxième plan. Aujourd'hui, l'accès aux nouvelles technologies doit être un droit universel, un droit comme l'accès à l'eau, l'accès à l'électricité. Comment pouvez-vous – vous qui êtes le soi-disant parti de l'égalité – brader à un groupe multinational, américain de surcroît, le monopole pratiquement exclusif de ces accès-là? Parce que demain, mes chers amis, ce n'est pas 20 francs que ces 30 chaînes vont coûter! Demain, c'est 100 balles, 150, 200 francs!

Nous avons tous reçu ce joli document... (*N.l.d.r.: 022 Télégenève SA – Etat des lieux et options stratégiques, Annexe 3 du contrat de vente*)

Le président. Monsieur Medeiros, il vous faut conclure...

M. Carlos Medeiros. Excusez-moi, Monsieur le président, je conclus, il est indiqué en page 12 que «les décisions stratégiques concernant Cablecom se prennent désormais aux Pays-Bas, voire au Colorado. L'optique commerciale de Liberty Global est de maîtriser l'ensemble de la chaîne de télédiffusion, en privant ses client-e-s de la possibilité d'accéder autrement qu'avec leurs dispositifs de décryptage au contenu de chaînes pourtant souvent «gratuites», comme le sont par exemple la Télévision suisse romande et les chaînes publiques françaises». En page 12, Mesdames et Messieurs, on vous explique pourquoi ils veulent bouffer tout cru Naxoo! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Mutterlose (S). Je ne parle pas très souvent dans ce parlement, mais, là, je vais imiter un peu nos voisins vaudois qui ont l'habitude de dire, quand ils entendent ce qu'ils entendent et qu'ils voient ce qu'ils voient, qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de penser ce qu'ils vont penser...

Ce que nous avons compris depuis hier, c'est qu'il s'agit bien de vendre les actions de la Ville à UPC Cablecom, et cela revient à investir, puisque, si UPC Cablecom veut vraiment se développer, il devra investir. Qui dit investissements dit création d'emplois, et créer les emplois, c'est là justement où les gens s'échauffent depuis hier. Or je ne vois pas une entreprise qui veut investir ne pas penser à créer des emplois. C'est le premier point.

Je dois quand même reconnaître l'honnêteté qu'a eue M. Vanek, qui a reconnu hier avoir commis des erreurs, lorsqu'il était aux Services industriels de Genève. Cette société a quand même cédé ses actions à UPC Cablecom et on n'a entendu personne dire le contraire. Mais c'est quand même fort de café – c'est le deuxième point – alors que la Ville de Genève aimerait céder ses actions à UPC Cablecom pour que cette société puisse investir et créer des emplois, d'entendre aujourd'hui M. Vanek s'insurger contre cela! Il y a donc quand même quelque chose que j'ai de la peine à comprendre.

D'autre part, M^{me} Salika Wenger disait hier qu'il fallait à son avis maintenir les emplois à Genève. La société UPC Cablecom comprend très bien que le vivier des clients se trouve en Suisse romande et que, si elle veut vraiment avoir des clients, elle doit maintenir son siège ici et créer les emplois en Suisse romande. UPC Cablecom n'a pas l'intention d'aller au Colorado ou je ne sais où, comme j'ai entendu les gens le dire. Ils ont bien compris que c'est en restant en Suisse romande qu'ils pourront développer l'entreprise Naxoo.

La troisième chose qui m'a quand même fait bondir hier a été d'entendre quelqu'un dire que la magistrate avait signé les licenciements. Si vous me permettez l'expression, Monsieur le président, c'est quand même fort de café, car tout ce qui a été fait depuis 2006 du côté d'UPC Cablecom a précisément eu pour effet que cette entreprise ne puisse pas se développer, et donc qu'elle perde des emplois. On a aujourd'hui une magistrate qui a le courage de prendre un dossier qui dormait je ne sais où depuis 2006, qui s'attelle justement – contrairement à ce que les gens disent – à sauver 91 emplois et qui, malgré le timing politique, comme disent les autres, a le courage de défendre les 91 employés de cette entreprise.

Ne venez pas aujourd'hui dire le contraire ou interpréter la clause du contrat concernée. Il ne s'agit pas de licencier 10% du personnel chaque année pendant cinq ans, mais de sauver 90 emplois, et c'est comme cela qu'il faudrait interpréter cette clause. Je comprends très bien qu'on puisse faire dire aux chiffres ce qu'on a envie qu'ils disent, mais la vérité, la réalité est que cette clause n'est pas là pour pouvoir licencier 10% du personnel. Au contraire, cette clause a été mise pour sauvegarder les emplois au cas où il y aurait des problèmes – on ne sait jamais – puisqu'on est en train de prêter des idées à UPC Cablecom: il va acheter, prendre les actions de la Ville puis mettre la clé sous le paillason, si vous permettez l'expression, et cette clause a donc été mise pour pouvoir sauver 90 emplois chaque année. C'est là la réalité qu'il faudrait s'en aller dire.

Et puis, on jette la pierre à la magistrate en disant qu'elle fait tout et n'importe quoi, qu'elle n'est pas de gauche ou qu'elle ne fait pas de la politique de gauche, comme je l'ai entendu, ou encore qu'elle a signé toute seule. Quand même, revenons à la réalité! Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de personnes dans ce canton

qui ont vraiment le courage de faire ce qu'elle est en train de faire. Je peux bien comprendre que les élections approchent, qu'il y a là vraiment une posture électorale où chacun veut défendre l'idée qu'on veut sauvegarder les emplois. Elle, elle est justement en train de vouloir défendre ces emplois et elle n'a pas commencé aujourd'hui. Elle l'a toujours fait; on peut simplement regarder ce qu'elle a fait ces dernières années par rapport aux places d'apprentissage, à l'égalité entre hommes et femmes et à la lutte contre la précarité. On ne va pas lui prêter aujourd'hui l'idée d'avoir signé un contrat où il est indiqué qu'elle va licencier du personnel.

Je terminerai, Monsieur le président, en disant que le maintien de 91 emplois est vraiment la principale idée qui guide M^{me} Sandrine Salerno dans ce dossier. Elle s'est attelée à sauver les 91 emplois, et sauver les 91 emplois, c'est vendre les actions de la Ville à UPC Cablecom, ce qu'accepte la majorité de ce parlement qui, certainement, comprend que sauver 91 emplois est la priorité, car, quel que soit le bord politique qui est le sien, chacun a à cœur que les emplois soient maintenus à Genève. Et je crois que la majorité de ce parlement suivra cette idée: vendre les actions de la Ville à UPC Cablecom.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ma part, j'aimerais préciser en préambule que je suis content d'être au Parti libéral-radical, car c'est un parti où l'on peut dire ce que l'on pense et penser ce que l'on dit, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux autres partis... (*Rires.*) On entend ici, dans les travées, un certain nombre de personnes nous tenir des discours, sur Naxoo notamment, qui sont bien différents de ceux qu'elles peuvent tenir en public... (*Remarque.*) Eh bien les partis qui sont opposés, notamment aux deux extrêmes.

Ce soir, j'aimerais d'abord saluer le courage politique de M^{me} Salerno, je crois qu'il faut le signaler. M^{me} Salerno a quand même fait preuve d'un certain courage en reprenant à son compte le dossier qui avait été proposé et défendu par Pierre Maudet. (*Applaudissements.*) Elle a voulu y mettre sa patte. Cela a pris un peu de retard; mon collègue, Simon Brandt, a relevé à juste titre que ce dossier avait traîné trop longtemps en commission des finances. Mais, finalement, vu le résultat attendu, on ne va peut-être pas faire ce reproche à M^{me} Salerno. J'aimerais aussi féliciter M. Carasso pour son excellent rapport de majorité, auquel le Parti libéral-radical peut se rallier.

Cela dit, on a entendu hier soir beaucoup de choses tout à fait effrayantes sur les bancs d'Ensemble à gauche, au fond à gauche, et sur les bancs du Mouvement citoyens genevois. On a entendu des propos excessifs, comme d'habitude. On a lâché les mots qu'on aime bien dire quand on veut se faire plaisir: néolibéralisme, mort, désert, etc. Mais ce sont là des mots qui ne veulent strictement rien dire

dans ce débat, tout simplement parce qu'il ne s'agit pas de service public, qu'il ne s'agit pas de défendre le public, le bien-être général; il ne s'agit pas de bien-être collectif.

Le Parti libéral-radical est un parti très attaché au service public. (*Exclamations et rires.*) Mais de quoi parlons-nous quand nous parlons de service public? Le service public est un service au profit de tous, un service qui produit des externalités positives, c'est-à-dire du bien-être pour toute la population. La question que l'on peut se poser, quand on étudie Naxoo, est de savoir quel est le film qui, ce soir à minuit, sera le plus regardé sur l'ensemble des bouquets payants de Naxoo. En l'occurrence, le film qui va faire le plus pour le chiffre d'affaires et le bénéfice de Naxoo s'appelle *Par derrière à tout prix* et il est diffusé sur Dorcel TV. (*Remarque.*) Je suis d'ailleurs très content parce que le film qui passait hier soir au moment où j'allais faire mon intervention avait un titre beaucoup plus ordurier et assez avilissant pour les femmes. Je me contente donc de celui-là, c'est beaucoup plus facile... Aujourd'hui, une des chaînes les plus populaires chez les jeunes, via Naxoo, c'est NRJ 12, qui nous a fait connaître Nabilla. Je ne sais pas si un jour Ensemble à gauche demandera de remettre à Nabilla la médaille «Genève, ville reconnaissante», en tout cas, pour notre part, ce ne sera pas le cas, puisque nous ne considérons pas que Nabilla ait jusqu'à présent apporté grand-chose à la ville de Genève, ni au féminisme, d'ailleurs. Tout cela pour démontrer que, si nous sommes attachés au service public, nous n'en avons en tout cas pas la même définition.

Pour nous, aujourd'hui, Naxoo est une entreprise commerciale et elle doit être jugée en tant que telle. Elle a d'ailleurs été créée en tant qu'entreprise commerciale avec différents partenaires commerciaux. Elle a été créée par Guy-Olivier Segond en 1986, effectivement. Mais vous savez qu'il est arrivé dans l'histoire suisse, à de nombreuses reprises, que des entreprises commerciales soient créées sous l'impulsion des pouvoirs publics avant de vivre leur propre vie. Le Parti libéral-radical n'a pas de tabou en matière de service public ni en matière de service commercial. Naxoo est donc une entreprise commerciale qui doit être jugée en tant que telle et qui doit être jugée uniquement selon sa performance financière, la distribution de dividendes d'une part et, d'autre part, la distribution de valeur ajoutée, c'est-à-dire le salaire au personnel.

Alors on a entendu parler hier soir d'une entreprise extrêmement florissante qui pourra s'autofinancer toute seule à l'avenir, qui pourra continuer à autofinancer ses investissements, puisqu'elle a déjà autofinancé plus de 80 millions de francs d'investissements depuis 1986. Or, si l'on constate sa performance financière, cette société, néanmoins, n'est pas réellement rentable financièrement parce qu'elle n'a été capable de distribuer à ses actionnaires que 500 000 francs de dividendes en vingt-six ans. Je ne sais pas si on peut vraiment mesurer la rentabilité de cette manière, en tout cas, cela ne correspond pas exactement aux chiffres que

j'ai entendus hier soir. Hier soir, nous avons entendu beaucoup d'absurdités. On a parlé d'EBIT, de résultat d'exploitation, d'EBITDA, de bénéfice, de *free cash flow*. Bref, ce sont là des notions extrêmement différentes; elles veulent toutes dire des choses tout à fait différentes. Au Parti libéral-radical, nous ne retenons que ce chiffre: 500 000 francs de dividendes distribués en vingt-six ans.

Alors quel est l'avenir de Naxoo? Eh bien l'avenir est simple. Aujourd'hui, on a une société qui a deux actionnaires. Regardez n'importe quelle entreprise au monde, il n'y en a pas une seule qui ne puisse perdurer plus de cinq ans si elle n'a que deux actionnaires. Généralement, une entreprise est vivable que si elle n'en a qu'un seul ou si elle en a 10, 100 ou 1000. Mais deux, c'est absolument impossible. Vous pouvez vous pencher sur l'histoire de n'importe quelle entreprise privée, vous ne verrez jamais une entreprise fonctionner uniquement avec deux actionnaires, deux actionnaires qui ont de surcroît toutes les raisons du monde de se tirer la bourre, puisqu'ils sont à la fois partenaires et concurrents. En plus, l'un est public, l'autre est privé. Bref, dans la situation actuelle, Naxoo n'est pas viable.

D'autre part, le président du conseil d'administration de Naxoo nous a clairement dit que si l'entreprise veut perdurer elle doit aujourd'hui investir, en d'autres termes être recapitalisée, puisqu'elle n'a pas le cash nécessaire pour le faire. Elle doit être recapitalisée à hauteur de 10 ou 20 millions de francs. Nous n'avons aucune raison de le contester, puisque nous avons vu les chiffres. Moi, je n'ai entendu aucun membre d'Ensemble à gauche ou du Mouvement citoyens genevois nous dire, ni ce soir ni hier soir, d'où la Ville sortirait ces 10 à 20 millions de francs d'investissements! J'ai toujours entendu dans ce plénum, notamment dans la bouche de M. Sormanni, que la Ville dépensait beaucoup trop en matière d'investissements. Le Mouvement citoyens genevois a souvent refusé ces derniers temps des propositions d'investissement – souvent à juste titre – souvent, d'ailleurs, avec le Parti libéral-radical, et nous le saluons pour cela, mais cela me fait quand même dire que, si d'aventure cette proposition était refusée, le jour où M. Pagani viendra avec une proposition pour recapitaliser Naxoo, bien évidemment M. Sormanni dira non...

Le président. Votre temps est écoulé, Monsieur Fiumelli...

M. Olivier Fiumelli. Quel sera donc l'avenir de Naxoo à ce moment-là? Moi, je ne sais pas. Au final, le Parti libéral-radical ne peut que se féliciter de la décision prise par Pierre Maudet à l'époque et par le Conseil administratif de réaliser une excellente opération qui va permettre la survie de Naxoo, la survie de l'entreprise et la survie de ses employés en tant que membres de cette entreprise, tout en étant une excellente opération financière, puisque ces 57 millions vont entrer dans

les caisses de la Ville et pourront permettre de continuer à financer les politiques publiques que vous soutenez tous: la politique en matière de crèches, de social, de sécurité, de logement, etc. Donc, pour notre part, c'est un oui sans absolument aucune hésitation. (*Applaudissements.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Mes bien chers frères, mes bien chères sœurs... (*rires*)... nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage à Naxoo. Je crois franchement que c'est un être doué, prêt à vivre un bel avenir mais qui, malheureusement, était dans un monde qui n'était pas fait pour lui... Parlons plus sérieusement. Je crois que la messe est dite, et pour relever les propos de M. Lathion à propos de certaines clauses, par exemple celles figurant dans l'annexe 4.5 du contrat de vente, si nous tardions, ce serait en effet une coquille totalement vide.

Un vote négatif de ma part serait plutôt un vote de protestation, car je suis un peu choquée par le fait qu'on se soit mêlé de commercial sans connaître les risques, les associations périlleuses. Dans les associations, en effet, il y en a toujours un qui se fait manger, il faut le reconnaître; il suffit de consulter les registres du commerce et des faillites. C'est malheureusement la loi de la nature, la loi de la jungle dans le commerce.

Est-ce le rôle de la Ville de se lancer dans des opérations commerciales, surtout dans ce genre de domaine technologique qui ne pardonne pas l'erreur ou le manque d'assiduité? Or, lorsque des actionnaires minoritaires sont présents, cela devrait être un signal d'alarme, et on devrait être les bons élèves. Cela n'a pas été le cas. La négligence se paie toujours un jour. Aujourd'hui, malheureusement, qui risque de payer l'addition? Ce sont les employés. C'est à eux que je pense principalement. Que peut-on sauver dans ces emplois? Est-il bénéfique pour ces employés de rester chez Naxoo alors que leurs qualifications risquent d'être vite obsolètes, puisque qu'elles ne seront évidemment pas mises à jour régulièrement? Je parle de la mise à jour des qualifications des employés comme d'un programme informatique, malheureusement, c'est une réalité. Si un patron est contraint de conserver des employés, je ne suis pas vraiment certaine que ce soit un cadre idéal pour les personnes concernées. Bien sûr que ce sera un choix à faire, que ce sera aussi un choix personnel pour les employés, qui devront décider s'ils ont envie ou s'ils veulent prendre le risque de tenter leur chance ailleurs ou s'ils veulent persévérer.

Pour ma part, je vois simplement que, quoi que l'on fasse aujourd'hui pour Naxoo, les imprudences du départ, les négligences dans la rédaction des accords, le manque d'assiduité, le manque de vigilance et autres se paient aujourd'hui. Aujourd'hui, si nous vendons Naxoo à 57 millions, je crois que ce serait une bonne opération. J'étais contre la vente, déjà par principe, car, lorsque nous avons un bijou dans les mains et que nous le gâchons, c'est toujours regrettable. Mais la

réalité, c'est qu'il est trop tard pour agir. Oui, il y a des clauses qui seraient renégociables; il y a des clauses que nous pourrions attaquer devant la justice. Bien sûr que nous pourrions le faire, mais à quoi cela servirait-il du moment que UPC Cablecom peut renégocier avec l'Union suisse des professionnels de l'immobilier les fournitures dans les immeubles et ainsi de suite? Sans ces accès, Naxoo n'existe plus et nous n'avons plus rien dans les mains pour la défendre! Comment Naxoo peut-elle se défendre? On a acheté l'agneau et fourni le couteau et le grill à l'adversaire pour qu'il mange l'agneau après l'avoir abattu. Nous sommes actuellement dans cette situation, ce serait naïf de le nier.

Alors bien sûr qu'il est possible d'attaquer en justice les clauses de cette convention qui, en fin de compte, est très mal rédigée. Est-ce que nous obtiendrions un bon résultat? Pendant ce temps le travail de sape ne serait-il pas plus efficace que toute action en justice? Que reste-il à sauver chez Naxoo? Les emplois. Alors j'espère simplement que les employés seront suffisamment dynamiques et qu'ils se chercheront des emplois ailleurs, car, personnellement, je n'aimerais pas être à leur place.

Honnêtement, pour ma part en tout cas – je parle en mon nom personnel – c'est par dépit que je voterai contre la vente de Naxoo, car c'est une opération commerciale totalement ratée. Malheureusement, le naïf ou celui qui n'était pas le plus rodé en sciences commerciales, qui n'était pas armé, qui n'avait pas les compétences commerciales, s'est fait manger. Un bon gestionnaire n'est pas nécessairement un bon commercial. Le commerce ne fait pas de cadeau. Malheureusement, nous sommes dans ce cas. Mais c'est trop tard, il faut le reconnaître! Alors je suis désolée, *ite missa est*.

Le président. Merci, Madame Luiset. Je donne la parole à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. J'en profite pour vous demander par avance le vote nominal sur tous les votes qui auront un rapport avec cet objet... Est-ce enregistré, Monsieur le président? Je suis désolé de vous réveiller...

Le président. Je ne dormais pas, j'étais préoccupé. (*Rires.*)

M. Pascal Holenweg. Je profitais donc lâchement du fait que vous m'aviez donné la parole pour demander le vote nominal sur tous les votes qui auront trait à cet objet. Et puis je vous prie, Monsieur le président, puisque je vous ai réveillé,

de bien vouloir transmettre à MM. Brandt et Fiumelli, qui ont fait allusion au fait que le bouquet payant de Naxoo transmettait ou permettait d'avoir accès à des films pornographiques, que les bibliothèques publiques de la Ville de Genève permettent aussi d'avoir accès à des ouvrages qui ont été qualifiés et qui sont encore qualifiés de pornographiques. Vous pouvez trouver les œuvres complètes du Marquis de Sade aux Bibliothèques municipales et vous trouverez à la Bibliothèque de Genève un «enfer»... (*Rires.*) Je vous propose donc ou de transformer les bibliothèques publiques en sociétés par actions pour pouvoir vendre ensuite les actions au nom de la purification des stocks, ou d'appliquer ce type de raisonnement à tous les canaux de distribution de la culture, de l'information et du divertissement auxquels les collectivités publiques participent. Cela nous engagera dans une intéressante procédure d'épuration culturelle...

Vous pourrez également transmettre à M. Fiumelli – que je félicite de son attachement proclamé au service public – que je me demande si cet attachement n'est pas du même type que celui des grelots que l'on attachait au Moyen Age aux chevilles des pestiférés. En tout cas, le service public, compte tenu des décisions et des politiques soutenues par le Parti libéral-radical ces dernières années, est bientôt dans l'état dans lequel étaient ces pestiférés.

S'agissant de l'objet de notre discussion, comme je suis intervenu sur le fond hier, je ne vais pas vous infliger une redite de ce que j'ai dit, encore que, personnellement, cela me passionnerait, mais je doute que vous le seriez autant que moi. Je voulais revenir sur le contenu de notre vote et le cadre dans lequel nous nous prononçons, puisque, assez curieusement, après trois heures de débat hier soir et déjà presque une heure aujourd'hui, il semble qu'il soit utile de préciser ce que nous sommes en train de faire. Tout à l'heure, nous ne voterons ni sur le contrat de vente des actions de la Ville dans Naxoo ni sur la convention d'actionariat entre la Ville et Naxoo ni sur les statuts de la société 022 Télégénève SA ni même sur les plans Rhône 1 ou 2, Arve 3 ou 4, Allondon 5 ou 6, mais sur l'autorisation de vendre les actions de Naxoo que le Conseil administratif nous demande de lui donner. Et notre vote a tout de même des conséquences, même sur les textes sur lesquels il ne porte pas.

Si nous acceptons la proposition qui nous est faite par la commission des finances et le Conseil administratif, le contrat de vente qui nous a été transmis s'appliquera tel qu'il est, avec tous les défauts que nous lui avons reconnus. La convention d'actionariat, en revanche, tombera, puisqu'il n'y aura plus qu'un actionnaire et qu'un seul actionnaire ne passe pas une convention avec lui-même. Les statuts de la société, quant à eux, seront modifiés par le seul fait qu'il n'y aura plus qu'un seul actionnaire. Si nous refusons de vendre, le contrat de vente tombera forcément, mais la convention d'actionariat et les statuts de la société, dont nous avons tous dit tout le mal que nous pouvions en penser, resteront dans l'état où ils sont.

Enfin, si nous acceptons de vendre sous les conditions préalables que nous vous proposons de poser, deux cas de figures se présenteront: la négociation que nous exigeons entre la Ville, 022 Télégenève SA, UPC Cablecom et les syndicats aboutit. Dans ce cas de figure, le contrat de vente est renégocié pour tenir compte des conditions que nous avons posées: maintien de l'emploi, maintien de l'entreprise, maintien de la convention collective, maintien des droits des salariés et maintien des droits des abonnés, y compris – s'ils le veulent et à condition qu'ils paient – le droit de regarder des films pornographiques à minut... Dans le cas de figure où la négociation n'aboutit pas, la vente ne se fait pas, puisque ces conditions étaient préalables et impératives. Je précise à toutes fins utiles que j'interviens là au nom des socialistes qui ont signé cette proposition d'amendement et de ceux qui la voteront tout à l'heure.

Notre interlocuteur dans ce débat n'est pas UPC Cablecom ni Naxoo, mais le Conseil administratif, précisément parce que nous ne nous prononçons pas sur le contrat de vente mais sur une autorisation à donner au Conseil administratif de vendre. Le contrat, lui, n'est que la conséquence de cette autorisation. Nous ne sommes pas saisis d'une autorisation donnée à UPC Cablecom d'acheter, nous sommes saisis d'une demande d'autorisation au Conseil administratif de vendre.

Je rappelle les conditions que nous voulons poser parce que ce sont des conditions de politique sociale et de politique économique: le maintien des emplois à Naxoo et leur maintien à Genève, le maintien de la convention collective passée entre Naxoo et Syndicom, le maintien des droits des salariés de Naxoo, la signature d'une convention collective entre UPC Cablecom et le syndicat du secteur, le maintien a minima de l'offre de programmes – c'est-à-dire le bouquet de base qui est presque gratuit – et le maintien a maxima des tarifs. Ces conditions sont formulées de manière générale dans notre amendement. Elles renvoient toutes à une condition qui les englobe toutes: la conclusion d'un accord entre la Ville, Naxoo et surtout UPC Cablecom et les syndicats. D'une certaine manière, nous donnerions au syndicat le droit que nous avons donné à UPC Cablecom en signant la convention d'actionnaires, une sorte de droit de veto sur une décision qui concerne directement les employés et qui concerne donc directement ce qui fonde précisément la légitimité des syndicats et la légitimité des politiques de gauche: la défense de l'emploi et des droits syndicaux.

Pourquoi des conditions préalables et impératives? Pour empêcher que se crée par inadvertance, par maladresse, par attentisme ou par calcul une situation irréversible privant la Ville et 022 Télégenève SA de tout autre choix que celui de vendre au plus vite sans aucune condition une entreprise vidée de sa substance – par exemple par l'exécution précipitée de plans de migration des abonnés de Naxoo vers UPC Cablecom – et pour poser des conditions non comme des vœux

pieux exprimés benoîtement dans une résolution paroissiale, mais comme des éléments déterminants: le maintien des emplois, le maintien de l'entreprise, le maintien de la convention collective, le maintien des droits des salariés.

Pourquoi ne proposer aucune durée à ces engagements? Précisément parce que nous posons comme condition première une négociation, et que l'on ne préjuge pas des résultats d'une négociation. Il ne s'agit pas de rendre ces engagements éternels – l'éternité est politiquement un concept parfaitement inutilisable – il s'agit de laisser les partenaires de la négociation décider eux-mêmes de la durée de validité des engagements qu'ils proposent. Nous faisons confiance aux syndicats pour que cette durée soit suffisante pour défendre les intérêts des travailleurs et nous faisons encore plus confiance à UPC Cablecom pour qu'elle ne soit pas délirante. Ce n'est pas nous qui négocions et ce n'est pas le Conseil administratif qui négociera une convention collective, mais les syndicats et UPC Cablecom. Cela dit, poser des conditions est une chose, les faire respecter en est une autre, et le seul moyen de forcer à leur respect est de les poser comme un préalable nécessaire. Si tel n'est pas le cas, si on ne les posait pas comme un préalable, si on acceptait qu'elles puissent être réalisées après coup, après la vente, il ne ferait pour nous guère de doute qu'elles ne seraient dans le meilleur des cas que très partiellement réalisées, voire pas respectées du tout...

Le président. Monsieur Holenweg, il vous faut conclure...

M. Pascal Holenweg. Encore une fois – et pardonnez-moi d'insister là-dessus – le destinataire de ces conditions est le Conseil administratif, pas l'acheteur potentiel. Je conclurai dans une minute sur un mode un peu plus badin, quoique je sois tout de même légèrement inquiet. Deux maladies nous menacent depuis hier, et ce sont deux maladies de la sénilité: l'amnésie et l'incohérence; l'amnésie par l'oubli de notre vote de l'année dernière et l'incohérence par l'adoption d'une proposition qui ignore les conditions que nous avions alors posées et que nous vous proposons de reprendre. Ces deux maladies sont politiquement graves, elles sont même désastreuses. Mais elles sont remédiables et nous vous en proposons le remède, les conseils avisés d'un médecin en santé publique et en politique de prévention nous ayant été fort utiles. Ce remède est sans contre-indication majeure, ce sont les conditions que nous vous proposons de poser à la vente. Ces conditions peuvent troubler les démarches du Conseil administratif, c'est un risque à prendre, mais, comme je l'ai fait hier en citant Guy Debord, je conclurai aujourd'hui en citant René Char: «Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égard ni patience.» Je considère que les conditions que nous vous proposons méritent tous les égards et toutes les patiences.

M. Grégoire Carasso (S). C'est un vrai bonheur d'intervenir après mon camarade Pascal Holenweg pour vous donner la position majoritaire du groupe socialiste. Et je ne résiste pas, à titre liminaire – si vous le voulez bien, Monsieur le président – à la tentation de vous citer ces quelques mots extraits du message que nous avons reçu jeudi dernier de Syndicom et des employés. Je cite: «Syndicom, uni aux employés de 022 Télégenève SA, tient à vous dire que, quelle que soit la suite des événements – acceptation, refus ou report de la vente, référendum ou pas référendum – l'objectif essentiel qu'il poursuit, c'est le maintien des emplois existants à Genève, le maintien des conditions de travail actuelles – citées – et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social exemplaires pour toute perte d'emploi qui s'avérerait malgré tout inévitable.» Ce sont mot pour mot les propos repris dans la résolution R-174.

La faiblesse relative de cette résolution par rapport à l'amendement posant des conditions impératives, que d'aucuns souhaitent proposer ce soir à la délibération de ce Conseil, a été évoquée hier soir et encore à l'instant. Si le groupe socialiste, mais aussi les Verts, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical ne souhaitent pas amender de la sorte l'actuel contrat de vente, c'est qu'un tel amendement – et son auteur a été très clair – a pour objectif de le torpiller et de rouvrir une page de négociation, qui ne se fermera peut-être jamais. Cette perspective du maintien du statu quo m'amène tout naturellement à envisager les alternatives à la vente.

Rouvrir une négociation, c'est donc accepter la possibilité qu'elle ne se termine jamais et qu'elle ne débouche pas sur un autre accord, et le groupe socialiste est résolument convaincu qu'il s'agit là d'une mauvaise solution. Alors je n'aime pas cette fameuse formule *there is no alternative*, TINA en anglais, car bien sûr qu'il y a des alternatives! Quelles sont-elles? Nos éminents commissaires aux finances d'Ensemble à gauche et du Mouvement citoyens genevois les ont évoquées. Je ne prendrai pas l'accent de Daniel Sormanni ni le timbre de voix de Pierre Vanek – j'aurai d'ailleurs de la difficulté – mais quels ont été ces accents, marqués en tapant fort sur la table? «Il n'y a qu'à dénoncer la convention!» Ah, mais c'est aussi dans les statuts. «On s'en fout! Tornare et Hediger ont fait n'importe quoi en 2006!» D'accord, c'est relativement court; cela veut dire, Messieurs, que vous envisagez avec cette alternative trois à quatre ans de combat judiciaire durant lesquels la société continuera comme en 2012 à perdre des clients, à perdre du chiffre d'affaires et – je vous le donne en mille, en particulier pour les amis d'Ensemble à gauche – à perdre des emplois. C'est une alternative que le groupe socialiste n'a pas envie d'envisager.

Autre alternative, puisque, il faut être honnête, on peut en envisager plusieurs sur le papier: à combien de reprises, et encore hier soir, n'a-t-on pas entendu qu'il suffisait de développer le triple play à l'interne? «Il y a le projet «Deep Blue.» Ah oui, merci, le projet «Deep Blue»... On a eu beau vous relire un

Proposition: vente des actions de 022 Télégenève SA

passage du rapport de majorité... Même le représentant d'Ensemble à gauche, M. Bissig, qui était là hier soir – je ne le vois pas ce soir – même ce représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de 022 Télégenève SA a voté contre ce projet-là. Il n'y avait même pas la majorité des représentants de la Ville pour avoir au moins l'espoir, l'ambition de tutoyer la majorité des deux tiers... Alors, c'est aussi une option! On peut repasser vingt-deux fois au conseil d'administration pendant dix ans! Mais c'est une option qui n'est pas praticable, et durant ce laps de temps la société 022 Télégenève SA, comme en 2012, verrait son chiffre d'affaires et le nombre de ses clients baisser, ainsi que le nombre de ses emplois continuer à décliner. Ce sont là les alternatives.

Il y en a encore une autre, que Rémy Pagani incarne avec toute la franchise et le laisser aller qu'on lui connaît: «Je m'en fous...» (*Remarque.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ça va! C'est un mensonge!

M. Grégoire Carasso. «Je m'en fous, je préfère voir la société et ses employés crever la gueule ouverte plutôt que de vendre à des Américains.» (*Protestations de M. Vanek.*)

Le président. Une seconde, Monsieur Carasso! S'il vous plaît, on se calme. Monsieur Vanek, s'il vous plaît, on se calme.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Eh bien il n'a qu'à pas dire des mensonges!

Le président. Poursuivez, Monsieur Carasso.

M. Grégoire Carasso. Ces propos ont été protocolés en commission des finances. (*Remarques.*) D'ailleurs, combien de fois n'avons-nous pas entendu hier et encore tout à l'heure dans la posture politique du Mouvement citoyens genevois et d'Ensemble à gauche que le plus gros problème, finalement, était d'envisager de vendre une société à des Américains, peu importe qu'il n'y ait pas d'autre repreneur? Vous acceptez, Mesdames et Messieurs, le risque que cette perspective fait peser sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires et sur le nombre de clients de cette société.

Voilà trois alternatives que le groupe socialiste rejette; c'est la raison pour laquelle il soutient ce contrat de vente et ne souhaite pas l'amender. Toutefois,

par le biais d'une résolution, il exprime son intention politique: c'est un message adressé à la commission déjà constituée au sein de la société avec le personnel, les syndicats et les deux actionnaires pour trouver les réponses adéquates à l'enjeu de l'emploi. Nous voyons cela comme une perspective positive au sein de la société, qui peut se développer si et seulement si son actionnariat se clarifie et si cette situation absurde où la Ville de Genève se fait concurrence à elle-même via les SIG et la société 022 Télégenève SA cesse enfin.

Je terminerai, Monsieur le président, par ce qui a beaucoup été relevé depuis hier. Il a été reproché à Pierre Vanek – il s'en est d'ailleurs excusé, et je tiens à rendre hommage à l'honnêteté intellectuelle de notre collègue – d'avoir vendu en 2006 comme si de rien n'était les actions des SIG dans 022 Télégenève SA. Mais ce n'est pas ça le plus grave! Le plus grave n'était pas juste de vendre des actions à UPC Cablecom! Le plus grave – et c'est ce qui nous amène directement dans cette situation merdique – c'est que les SIG ont investi un demi-milliard de francs! Pierre Vanek a voté un demi-milliard de francs d'investissements alors qu'il était aux Services industriels de Genève. Et je rejoins là les propos de tout à l'heure de notre collègue du Mouvement citoyens genevois, c'est ça l'absurdité mondiale, c'est ça la *Genferi*, c'est de développer deux réseaux publics, deux services publics en concurrence l'un contre l'autre quand la Ville de Genève se trouve être partie prenante de ces deux réseaux! Quand on est cohérent sur le concept de service public, on ne vend pas les parts des SIG au sein de 022 Télégenève à UPC Cablecom et, surtout, on ne développe pas un réseau concurrent à un réseau qui est déjà public! Si vous n'aviez pas fait ces bêtises à l'époque, Monsieur, nous n'en serions pas là ce soir!

Le groupe socialiste défend un service public qui, de manière générale, est accompagné d'une situation de monopole de fait ou de droit pour que les pouvoirs publics puissent fonctionner dans un marché qui, du coup, n'est pas concurrentiel parce qu'il bénéficie de ce monopole de fait ou de droit. (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Vanek, vous avez une minute pour répliquer à la mise en cause, une minute uniquement.

Des voix. Il est rapporteur!

M. Pierre Vanek (EàG). Oui, j'ai cru comprendre que j'étais rapporteur et que j'avais le droit, selon les termes que vous avez utilisés hier, de m'exprimer des dizaines de fois. J'ai modestement pris deux fois la parole hier. Là, vous vou-

lez me donner seulement une minute, ce n'est pas très fair play, Monsieur le président... (*Remarque.*) Ce n'est pas très triple play... Je suis rapporteur et je pense – je vous pose la question, Monsieur le président – avoir le droit de m'exprimer sept minutes normalement. Ce n'est pas le cas? (*Exclamations.*)

Le président. La liste était close. Je vous donne simplement ce que je vous ai dit pour la mise en cause, si vous estimez être mis en cause, mais pour calmer le jeu, pas pour que vous rentriez dans un débat. Et je sais que vous ne le ferez pas parce que vous êtes correct.

M. Pierre Vanek. Alors j'ai été mis en cause dans le cadre d'un débat, je m'excuse. Simplement, on m'a reproché d'avoir été les Services industriels de Genève comme si le conseil d'administration des Services industriels n'existait pas et que toutes les décisions de cette entreprise – ce serait beaucoup me flatter – avaient été prises par Pierre Vanek... Non, j'ai participé à un certain nombre d'entre elles et notamment, en effet, à des investissements en matière de télécoms. Mais à répétées reprises, après avoir plaidé pour la sortie de la Ville des télécoms, d'internet et de la télévision, à travers l'appui à la position de Sandrine Salerno selon laquelle on ne doit pas s'occuper du télé-réseau Télégenève, puisque ce n'est pas un service public, Grégoire Carasso remet en cause, d'un autre côté, le service public fourni par les Services industriels de Genève en matière de télécoms, lequel a pourtant été plébiscité en votation populaire par les citoyens et les citoyennes de ce canton.

Dans la situation présente, en effet, les services publics sont pluriels – ils sont municipaux, cantonaux, fédéraux – et la situation n'a pas cette simplicité qu'aimerait voir Grégoire Carasso où il n'y a plus de services publics, où c'est le marché, où ce sont les lois du capitalisme qui dictent leur loi. (*Protestations.*) C'est ce pour quoi il plaide. Le type d'attachement au service public qu'il défend est le type d'attachement qui a été développé tout à l'heure par le représentant du Parti libéral-radical...

Le président. Monsieur Vanek, s'il vous plaît...

M. Pierre Vanek. ...pour qui le simple intérêt est de vendre les services publics!

Le président. Je vais vous couper la parole, Monsieur Vanek. Concluez!

M. Pierre Vanek. Et c'est comme ça que l'on défend le service public du côté de la majorité du Parti socialiste.

Le président. Merci, Monsieur Vanek. Le dernier intervenant est M. Thévoz, puis ce sera au tour de la magistrature.

M. Sylvain Thévoz (S). Merci, Monsieur le président. Vendre ou ne pas vendre était notre premier débat. Le deuxième débat était sauver ou pas les travailleurs de Naxoo. J'ai l'impression que le troisième débat est comment dégommer le Parti socialiste... Le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche – vous transmettez, Monsieur le président – ont excellé. Bravo à eux! On a notamment entendu M. Menoud traiter de crétin demeuré Manuel Tornare. On a vu les attaques d'Ensemble à gauche sur Sandrine Salerno – bien sûr, rien de personnel, toujours en passant – et, il y a quelques minutes, celles de M. Medeiros sur Alberto Velasco, vous transmettez, Monsieur le président.

Je tenais juste – et au nom du Parti socialiste – à relever combien il est piquant que ces deux groupes extrémistes s'allient pour charger le Parti socialiste, s'allient pour M. Vanek qui, en 2006 – mon camarade Grégoire Carasso l'a rappelé – vendait des actions à des Américains, avant de nous traiter de menteurs et de revenir... (*Remarque de M. Vanek.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Vanek, laissez parler M. Thévoz. Et j'aimerais que M. Thévoz reste dans le sujet du débat, qui est la vente de Naxoo.

M. Sylvain Thévoz. On peut essayer de rester au niveau du débat, mais quand on est entraîné dans le caniveau, de temps en temps il faut aussi descendre, je pense... Vous transmettez à M. Medeiros que j'ai quand même été étonné qu'il intervienne en tant que membre du conseil d'administration des SIG, SIG qui, avec l'aide de Swisscom, pose quand même de la fibre optique. M. Medeiros a là une double casquette un peu gênante, puisque les SIG sont concurrents de Naxoo. M. Medeiros charge mon camarade Velasco. En même temps, sa posture est pour le moins trouble, car rappelons que M. Medeiros est membre de Medinex SA, agence officielle de Sunrise... Tout cela pour dire que les leçons de morale, qu'elles viennent de l'extrême gauche ou de l'extrême droite, sont difficiles à entendre. (*Protestations de M. Medeiros.*) Je vous entends, Monsieur Medeiros... Si M. Medeiros se sent mis en cause – vous transmettez, Monsieur le président – il pourra répondre...

Le président. Monsieur Thévoz, s'il vous plaît...

M. Sylvain Thévoz. Je vous remercie pour votre attention et je terminerai là mon intervention: l'intérêt du Parti socialiste a toujours été la défense des travailleurs, la défense de l'entreprise. C'est pour cela que nous avons courageusement défendu la vente, je n'en dirai pas autant d'Ensemble à gauche ou du Mouvement citoyens genevois pour qui les intérêts privés et personnels semblent jouer un rôle prépondérant... (*Remarque de M. Medeiros.*)

Le président. Merci, Monsieur Thévoz... S'il vous plaît, Monsieur Medeiros, laissez-moi parler! (*Remarque de M. Menoud.*) Monsieur Menoud, il y a des choses qui se sont dites, mais maintenant on calme le jeu, nous allons quand même procéder au vote de cette proposition. Auparavant, je donne la parole à M^{me} la magistrate, qui conclut ce débat.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, pour cette dernière intervention du premier débat...

Une voix. La liste était bouclée.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. La liste était bouclée, mais j'ai appuyé sur le bouton vers les 21 h 30 au moment où je voulais rétorquer à l'un de vos collègues; on m'a dit que je passerai à la fin, j'ai donc patiemment attendu pour prendre la parole...

Vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, que, pour le Conseil administratif, il n'est pas forcément intéressant à ce stade de la procédure de jouer au ping-pong des responsabilités: qui au sein du bureau des SIG a vendu les actions, qui a signé la convention de 2006, qui l'aurait juridiquement étudiée pour ses collègues. C'est un peu pour vous répondre, Monsieur Brandt, puisque vous insistiez pour savoir ce que fera le Conseil administratif, s'il ira rechercher certaines responsabilités. Non, il ne le fera pas. Le Conseil administratif a hérité d'un dossier. Institutionnellement, il porte le dossier, peut-être avec les erreurs, peut-être aussi avec les difficultés de l'époque à le mener.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous avons devant nous une entreprise qui a été florissante pendant vingt-sept ans. Cet essor, nous le devons bien entendu à celles et ceux qui ont imaginé l'aventure économique, mais également à celles

et ceux qui y ont pris part, je pense aux collaborateurs et collaboratrices, dont certains représentants sont à la tribune. Je pense que nous devons du respect à la fois à celles et ceux qui nous ont précédés – peu importe en définitive les erreurs, les jugements et les pesées d'intérêt qu'ils ont faits à l'époque – à celles et ceux qui, aujourd'hui, sont à la tête de l'entreprise et à celles et ceux qui y travaillent. Nous leur devons du respect. Nous devons aussi assumer une responsabilité, et je pense que la responsabilité première de l'actionnaire majoritaire de 022 Télégenève SA est de donner les moyens à cette entreprise de s'épanouir.

Aujourd'hui, en ville de Genève, les abonnés à 022 Télégenève SA, à Naxoo, ce sont 15 000 foyers. Cela pourrait être beaucoup plus, Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui, force est de constater que la Ville est allée au bout de ses possibilités. Si elle souhaite vraiment que l'entreprise continue sa vie, qu'elle se développe, il faut lui en donner les moyens. C'est en tout cas à cette réflexion que la très grande majorité du Conseil administratif s'est ralliée, tout en étant attentive – et cela répond à la fois aux résolutionnaires et aux personnes qui déposeront des amendements – à celles et ceux qui souhaitent qu'il y ait des discussions au sein de l'entreprise et qu'elles aboutissent notamment en termes de protection sociale des employés, de caisse de pension, de garantie des emplois.

Je vous l'ai dit hier soir, ce n'est pas le Conseil administratif qui peut faire ces négociations en direct. Par contre, ces négociations se font au sein d'une commission qui a été instituée, laquelle regroupe les actionnaires majoritaire et minoritaire, la commission du personnel et également le syndicat. Je pense que les personnes qui sont à la tête de cette commission ont les compétences pour faire ces négociations. Sachez en tout cas, si vous deviez décider ce soir en deuxième ou en troisième débat de suivre la proposition du Conseil administratif, que ce dernier ne pourrait pas directement interférer dans le dossier, mais qu'il serait très attentif à ce que ses émissaires remplissent au mieux le mandat qui leur a été donné, à savoir de garantir les meilleures conditions de vie de cette entreprise et, bien évidemment, les meilleures garanties sociales sur l'emploi pour les collaborateurs et collaboratrices.

Le président. Merci, Madame la magistrate. Nous en arrivons maintenant au deuxième débat, c'est-à-dire au vote de cette proposition, éventuellement complété par celui des amendements que je vais maintenant vous lire. Je rappelle que ces amendements se font sur la base de la proposition que nous avons acceptée hier, qui a été amendée par l'amendement de la commission des finances présenté par le bureau. Il y a un premier amendement de MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco et M^{me} Maria Casares. M. Holenweg l'a présenté hier. Il est voté en un seul vote.

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 43 non contre 21 oui (7 abstentions).

Ont voté non (43):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermaten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (21):

M. Olivier Baud (EàG), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (7):

M. Julien Cart (HP), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. Il y a ensuite une série d'amendements déposés par Pierre Vanek au nom du groupe Ensemble à gauche. Nous allons voter article par article, alors je vous dirai dans chaque cas si la proposition d'amendement remplace un article de la délibération ou si c'est un ajout. Je vous lis l'amendement qui remplace l'article premier:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – La Ville de Genève conserve au patrimoine administratif ses 2300 actions existantes de 022 Télégenève SA. Elle entreprend toutes les mesures utiles pour permettre à la Ville d'exercer pleinement ses droits d'actionnaire majoritaire dans l'intérêt du service public et des habitantes-e-s en matière de télé-réseau (TV, internet, téléphonie...) notamment en prenant les mesures nécessaires pour remettre en cause la convention d'actionnaires conclue avec un partenaire qui n'a pas tenu ses engagements.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Vanek remplaçant l'article premier de la délibération est refusé par 43 non contre 22 oui (7 abstentions).

Ont voté non (43):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (22):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Giselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (7):

M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. L'article 2 de l'amendement d'Ensemble à gauche remplace comme suit, s'il est accepté, l'article 2 de la délibération:

Projet d'amendement

«Art. 2. – Le Conseil administratif n'est pas autorisé à vendre les 2300 actions de 022 Télégenève SA, détenues par la Ville de Genève.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Vanek remplaçant l'article 2 de la délibération est refusé par 45 non contre 23 oui (4 abstentions).

Ont voté non (45):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve),

M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (23):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanerret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (4):

M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Jean-Charles Rielle (S), Alberto Velasco (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. En cas de rejet de l'amendement remplaçant l'article 2 – ce qui est le cas – Ensemble à gauche propose un autre amendement visant à remplacer ce même article. Il se présente comme suit:

Projet d'amendement

«Art. 2. – (en cas de rejet de l'amendement ci-dessus) Toute vente éventuelle des actions de 022 Télégenève SA en main de la Ville ne saurait avoir lieu sans que soient suscitées plusieurs offres concurrentes de la part d'acquéreurs potentiels. La vente n'aura pas lieu pour un montant inférieur à 75 millions de francs.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de remplacement de M. Vanek portant sur l'article 2 est refusé par 48 non contre 22 oui (2 abstentions).

Ont voté non (48):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (22):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (2):

M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. L'article 3 de l'amendement d'Ensemble à gauche est un ajout, donc un nouvel article, s'il est accepté. L'ordre des articles changera après. Il se présente comme suit:

Projet d'amendement

«Art. 3. – Tout repreneur potentiel des actions de la Ville de Genève devra justifier en ce qui le concerne de son respect des CCT et des droits des salarié-e-s.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Vanek ajoutant un article 3 est refusé par 42 non contre 30 oui.

Ont voté non (42):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dosan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (30):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera

Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. L'amendement suivant propose l'ajout d'un article 5 comme suit:

Projet d'amendement

«Art. 5. – Aucune disposition, sans exception, du contrat signé par le Conseil administratif le 22 mai en vue de la vente des actions de 022 Télégenève SA ne déploiera d'effets avant que la vente ne soit définitivement validée, le cas échéant en votation référendaire. Le projet dit «Rhône 2» est – en particulier – gelé par la présente disposition.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Vanek ajoutant un article 5 est refusé par 44 non contre 21 oui (5 abstentions).

Ont voté non (44):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon

(LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (21):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (5):

M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Nicole Valiquer Greccuccio (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. L'amendement suivant propose l'ajout d'un article 6 comme suit:

Projet d'amendement

«Art. 6. – Les représentants-e-s de la Ville de Genève à 022 Télégenève SA s'assurent que soient mises en route les dispositions nécessaires pour que 022 Télégenève SA puisse gérer des offres de triple play (TV, internet, téléphonie) à l'interne, possibilité qui découle du projet «Deep Blue» et qui est attestée par le PV de séance Ville – commission du personnel d'avril 2013 figurant en annexe au rapport de majorité.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Vanek ajoutant un article 6 est refusé par 45 non contre 21 oui (5 abstentions).

Ont voté non (45):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (21):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (5):

M^{me} Maria Casares (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. Je vous fais voter maintenant un dernier amendement d'Ensemble à gauche, qui propose comme suit l'ajout d'un article 7:

Projet d'amendement

«Art. 7. – Le repreneur s'engage à conserver les employé(e)s et les postes de travail sur la place de Genève, à maintenir la convention collective de travail (CCT) sans détérioration ainsi que la caisse de pension actuelle, le tout durant au minimum cinq ans.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Vanek ajoutant un article 7 est refusé par 42 non contre 29 oui.

Ont voté non (42):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dosan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roul-

Proposition: vente des actions de 022 Télégenève SA

let (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (29):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean-Charles Rielle (S), Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. Je fais maintenant voter la délibération de la proposition PR-963 article par article, telle qu'amendée au début de nos travaux.

Mis aux voix, l'article 1 de la délibération est accepté par 44 oui contre 24 non (2 abstentions).

Mis aux voix, l'article 2 de la délibération est accepté par 41 oui contre 27 non (2 abstentions).

Mis aux voix, l'article 3 de la délibération est accepté par 41 oui contre 28 non (1 abstention).

Mis aux voix, l'article 4 de la délibération est accepté par 41 oui contre 26 non (3 abstentions).

Le président. Je vous fais maintenant voter la délibération dans son ensemble.

M. Denis Menoud (MCG). Je demande le vote nominal, s'il vous plaît.

Le président. C'est déjà demandé.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération est acceptée par 41 oui contre 27 non (2 abstentions).

Ont voté oui (41):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genechand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (27):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean-Charles Rielle (S), Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (2):

M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Alberto Velasco (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la création de la société anonyme 022 Télégenève SA, le 22 septembre 1986, ayant pour but d'étudier, de construire, d'exploiter, d'entretenir et de développer en ville de Genève et, le cas échéant, dans d'autres communes genevoises, une antenne collective de télévision et de radio ainsi que le réseau de distribution qui en dépend, de même que tous autres moyens de télécommunication;

vu que la Ville de Genève, actionnaire majoritaire, est propriétaire de 2300 actions de la société, représentant 51,1% du capital-actions et des droits de vote;

vu l'existence, dans les secteurs d'affaires de 022 Télégenève SA, de concurrents disposant de moyens sensiblement plus importants;

vu la volonté de la Ville de Genève de se retirer de ce marché, qui ne relève plus d'une mission de service public à proprement parler;

vu que la situation financière de 022 Télégenève SA est saine et que ses résultats ont régulièrement progressé au cours des dernières années;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre g), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De transférer au patrimoine financier les 2300 actions de 022 Télégenève SA figurant au bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif pour un montant de 2,45 millions de francs.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à vendre les 2300 actions de 022 Télégenève SA détenues par la Ville de Genève à UPC Cablecom Sàrl.

Art. 3. – La vente est conclue pour un montant de 57,5 millions de francs.

Art. 4. – La plus-value comptable ainsi réalisée sera comptabilisée aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule «Revenus des capitaux» groupe de comptes 424 «Gains comptables sur les placements du PF».

Le président. Cette délibération est acceptée. Un troisième débat est demandé... Cette demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Mis aux voix à l'appel nominal, le troisième débat est refusé par 46 non contre 21 oui (4 abstentions).

Ont voté non (46):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (21):

M. Olivier Baud (EàG), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanerret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG),

M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (4):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (HP), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

Le président. Le tiers n'étant pas atteint, il n'y aura pas de troisième débat. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Par contre il y aura un référendum...

Le président. Il y aura un référendum... Mesdames et Messieurs, merci d'avoir traité cette proposition dans le calme avec des débats raisonnables et raisonnés. C'était agréable de présider ce débat sur UPC Cablecom. Nous allons traiter maintenant la résolution R-174, dont vous avez accepté l'urgence hier. Cela touche le même sujet, mais c'est un autre débat, et nous avons le temps de le faire.

5. Résolution du 24 juin 2013 de MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «022 Télégenève SA» (R-174)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Le Conseil municipal, dans le cadre de la vente des actions 022 Télégenève SA de la Ville de Genève à UPC Cablecom, poursuit l'objectif du maintien des emplois existants à Genève, du maintien des conditions de travail actuelles (convention collective de travail, caisse de retraite, localisation des emplois à Genève, maintien de l'entreprise 022 Télégenève SA, etc.) et de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social exemplaires pour toute perte d'emploi qui s'avérerait malgré tout inévitable.

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). J'interviens au nom des auteurs de cette résolution. Nous avons compris que les deux débats avaient été liés. Nous avons donc présenté et commenté cette résolution dans le cadre du débat sur la proposition PR-963... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Carasso, s'il vous plaît, attendez un instant que le silence revienne... Vous pouvez poursuivre.

M. Grégoire Carasso. Merci, Monsieur le président. Les auteurs de cette résolution ont présenté son contenu et sa raison d'être dans le cadre du débat sur la proposition PR-963, la vente des actions de 022 Télégenève SA, en considérant – peut-être à tort – que la résolution était liée à cette dernière suite à l'acceptation du vote sur l'urgence hier. Sa raison d'être et son objectif politique ayant ainsi largement été commentés, nous ne rouvrirons donc pas la discussion.

Le président. Merci, Monsieur Carasso. Mesdames et Messieurs, nous continuerons tout à l'heure avec les quelques urgences et les points qui sont à l'ordre du jour, mais j'estime, pour l'heure, que nous avons fait un bon boulot. Aussi, je vous propose que nous arrêtons maintenant... (*Protestations.*) Non? Madame Perler-Isaaz, vous vouliez prendre la parole?

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 303.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Merci, Monsieur le président, mon souci était exactement le même que ce que vient de rapporter M. Carasso. En tant qu'auteurs de cette résolution, nous appuyons totalement le fait que nous avons soumis cette résolution à ce Conseil municipal pour qu'elle soit traitée en même temps que le débat sur la proposition PR-963. Monsieur le président, vous avez très bien mené les débats jusqu'ici. Nous avons terminé le travail sur la proposition du Conseil administratif. Nous vous demandons donc de bien vouloir le terminer avec cette résolution avant la pause.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 55 oui contre 5 non (2 abstentions).

Le président. Je donne maintenant la parole à qui la demande, maximum deux interventions par personne, sauf les auteurs. Je donne la parole à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Vous le savez toutes et tous, une résolution est une déclaration qui n'a absolument aucune... (*Brouhaha.*) Est-ce que l'on peut avoir le silence, y compris dans nos rangs? Je vous remercie. Une résolution est une déclaration qui n'a aucune force coercitive; cette résolution ne sert donc strictement à rien si ce n'est à donner bonne conscience à ses auteurs qui ont choisi il y a quelques instants par un vote de sacrifier 91 personnes employées à Naxoo. (*Exclamations.*) C'est ce que vous avez fait! Assumez-le!

Ecrire: «Le Conseil municipal (...) poursuit l'objectif», c'est déjà admettre que le but ne sera jamais atteint... Cela démontre donc bien l'inanité et l'inutilité de ce texte. Quant à la phrase: «pour toute perte d'emploi qui s'avérerait malgré tout inévitable», il faut quand même se rendre à l'évidence que c'est une authentique tartufferie. Elle est particulièrement scandaleuse. C'est une fourberie de la pire espèce, car elle démontre que ses auteurs sont des pleutres qui n'osent pas prendre leur responsabilité. C'est un peu l'attitude qu'a eue – et je pense que l'image va plaire à certains d'entre nous – un certain Ponce Pilate dans une légende bien connue... C'est une très mauvaise plaisanterie; pire, c'est même une forme d'insulte aux 91 personnes qui risquent de perdre leur emploi. (*Brouhaha.*) Je pense que c'est absolument honteux d'être à ce point cynique et insultant pour des travailleurs et des travailleuses qui, il y a peu, faisaient encore partie – et j'espère que ce sera bientôt terminé – des électeurs de ceux qui ont osé présenter ce texte.

M. Denis Menoud (MCG). Monsieur le président, je ne vais pas allumer tout le monde avant le repas. M. Gauthier vient de parler de tartufferie. Mais ce sont de parfaits faux jetons! Vous êtes des faux jetons, Monsieur Carasso et compagnie...

Le président. Monsieur Menoud!

M. Denis Menoud. Vous venez d'accepter des licenciements et vous venez maintenant nous dire, la bouche en cœur: «Oh, mais vous savez, ce n'est pas de notre faute, on ne voulait pas ça, il faut accompagner». Mais c'est immonde comme attitude! Et vous savez très bien qu'une résolution ne vaut rien! (*M. Menoud froisse et jette le texte de la résolution*) C'est cela une résolution! C'est honteux de votre part et de la part du Parti démocrate-chrétien!

Le président. Voilà, il est quasiment 19 h. Je vais interrompre les débats pour que nous puissions aller manger. Nous notons le nom de ceux qui sont actuellement inscrits et nous reprendrons tel quel à 20 h 30. Je vous prie d'être de retour ici à 20 h 30. Je vous souhaite un excellent appétit et merci encore pour votre travail.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	730
2. Communications du bureau du Conseil municipal	730
3. Questions orales	730
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 visant à transférer les 2300 actions de 022 Télégè- nève SA figurant au bilan de la Ville de Genève du patrimoine admi- nistratif au patrimoine financier et d'autoriser leur vente subséquente par le Conseil administratif (PR-963 A/B/C). Suite du premier débat	732
5. Résolution du 24 juin 2013 de MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «022 Télégè- nève SA» (R-174)	774
6. Propositions des conseillers municipaux	776
7. Interpellations	776
8. Questions écrites	776

Le mémorialiste:
Ramzi Touma